

Objet de la délibération : 24.02.19/13 - FIXATION DES OBJECTIFS RELATIFS AU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL DE CAUX SEINE AGGLOMERATION

Le conseil municipal,

Vu les objectifs du PCAET de Caux Seine Agglo adopté le 29 juin 2021,

Considérant que la commune de Terres-de-Caux doit fixer ses objectifs de production énergétique par rapport aux objectifs du PCAET de Caux Seine agglo,

Considérant que le potentiel de la commune de Terres-de-Caux est estimé à 192GWh,

Considérant l'hypothèse de 35 GWh proposé par Caux Seine Agglo,

Considérant que le schéma directeur d'énergies renouvelables de Caux Seine Agglo est en cours d'élaboration,

Considérant que les calendriers ne sont pas alignés pour statuer définitivement,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix pour, 8 voix contre, 7 abstentions,

DECIDE de fixer l'objectif à atteindre pour la commune de Terres-de-Caux en deux parts,

DIT que la première part relève des 5 types d'énergies renouvelables :

- Photovoltaïsme en ombrières
- Réseaux de Chaleur
- Photovoltaïsme en friche
- Géothermie,
- Récupération de chaleur sur STEP

DIT que les énergies renouvelables relevant de l'éolien et de l'agrivoltaïsme feront l'objet de la seconde part dès lors que le schéma directeur des énergies renouvelables de Caux Seine Agglo sera arrêté et que l'objectif assigné à la commune sera déterminé,

CHARGE Monsieur le Maire de signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance
Marie BREANT



Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au cœur

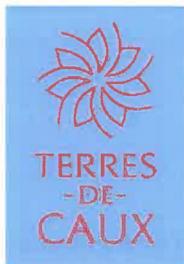
Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20240318-0747-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2024



**24.02.19/13 - FIXATION DES OBJECTIFS RELATIFS AU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE
TERRITORIAL DE CAUX SEINE AGGLOMERATION**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit mars, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le douze mars deux mil vingt-quatre, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Marie BREANT

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 21	Absents : 10	Pouvoirs : 6
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie CAVELIER Stéphane SINEAU PATRY Cécile LACHEVRE Gilbert LAVENU Joëlle	DELACROIX Bruno	
CRAQUELIN Paule HUBY Pascal LEDUN Christine MYMVCHOD Corinne	LEPRON Dominique <i>Arrivé à 18h55</i> <i>Arrivé à 18h30</i> MICHEL Stéphane	LAVENU Joëlle LEDUN Christine
GREAUME Hervé BLOND Éric	LECARON Caroline	
MECHIN Jean-Michel DUJARDIN Stéphane	SALLO Sabrina	
MABIRE Aurélie LECARPENTIER Stéphane	BELLENGER Laetitia BUREL Lucie	VASSE Jean-Marc
DAMBRY Frédéric	DEMEILLERS Julie CHEVALIER Romain	GESLAIN Fabienne LEFEBVRE Joël
LEROY Bertrand LEFEBVRE Joël GESLAIN Fabienne	VIOLETTE Ghislaine	LEROY Bertrand
BREANT Marie		

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 21/03/2024

Date de mise en ligne : 22/03/2024

Objet de la délibération : 24.03.18/14 SELECTION DES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENEUVELABLES POUR LA COMMUNE DE TERRES-DE-CAUX

Le conseil municipal,

Vu les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones,

Vu les objectifs définis par la commune de Terres-de-Caux en matière de production d'énergie renouvelables au titre de la première part,

Considérant la concertation du public qui a été effectuée sur le courant du mois de février par le biais d'une enquête à la population menée par les services de la Poste sur commande de la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 21 voix pour et 6 abstentions,

DEFINIT comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones proposées figurant en annexe à la présente délibération ainsi que 100% du territoire urbanisé concernant la géothermie en surface et en profondeur,

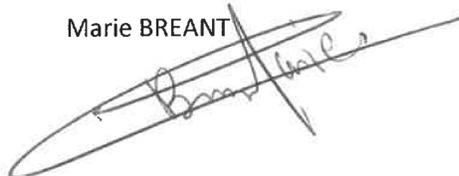
VALIDE la transmission de la cartographie de ces zones à Mme la référente préfectorale à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département de Seine-Maritime, ainsi qu'à Caux Seine Agglo,

DEMANDE à Caux Seine Agglo l'intégration de ces zones dans le document d'urbanisme dès que la cartographie départementale sera arrêtée, en application du II de l'article L. 153-31 du code de l'urbanisme

CHARGE Monsieur le Maire de signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance
Marie BREANT



Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

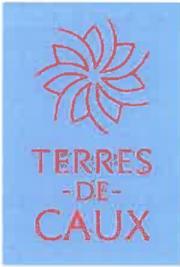
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20240318-0748-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2024





**24.03.18/14 SELECTION DES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES
RENOUVELABLES POUR LA COMMUNE DE TERRES-DE-CAUX**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit mars, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le douze mars deux mil vingt-quatre, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

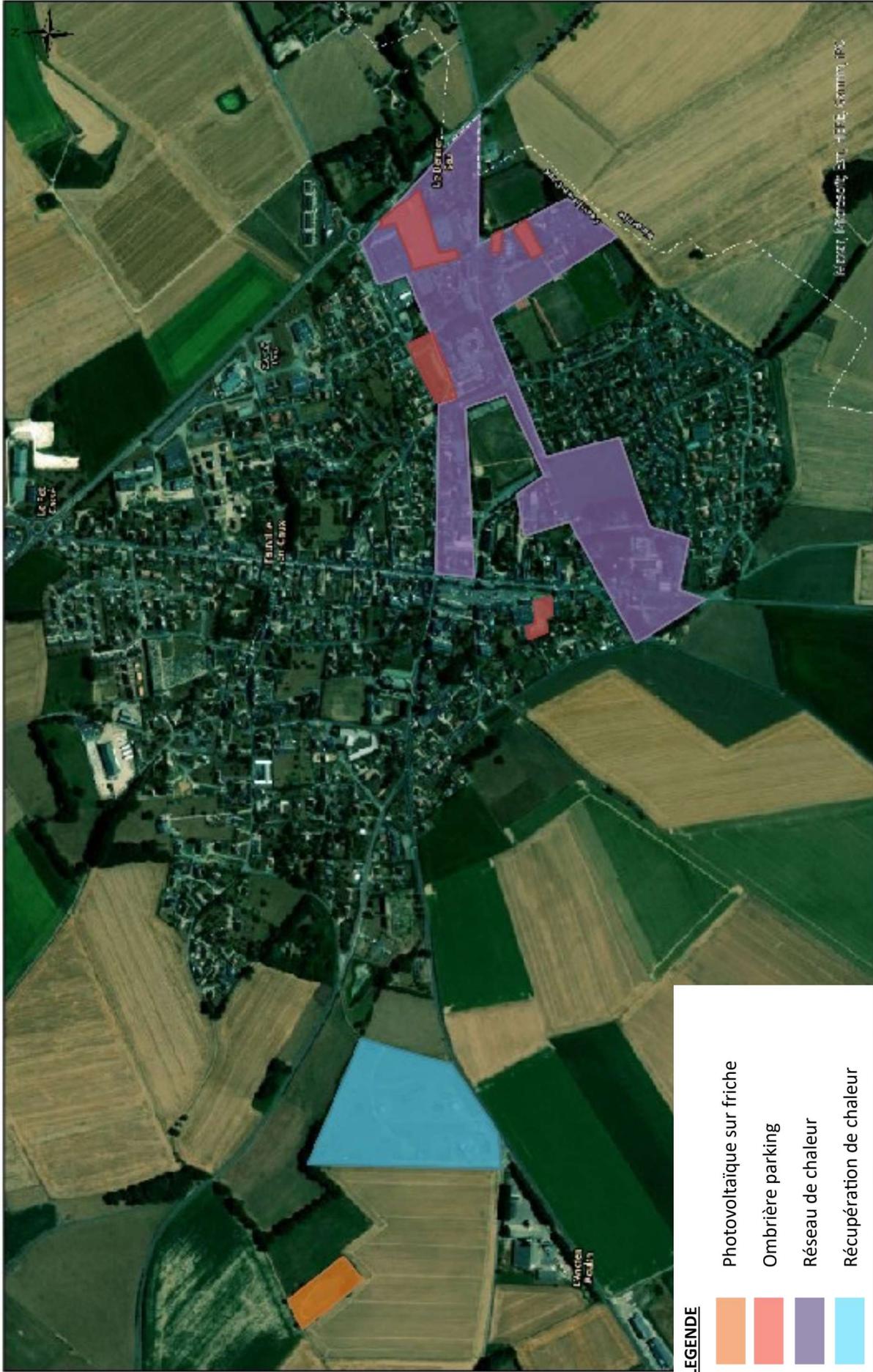
Secrétaire de séance : Marie BREANT

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 21	Absents : 10	Pouvoirs : 6
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie CAVELIER Stéphane SINEAU PATRY Cécile LACHEVRE Gilbert LAVENU Joëlle	DELACROIX Bruno	
CRAQUELIN Paule HUBY Pascal LEDUN Christine MYMVCHOD Corinne	LEPRON Dominique <i>Arrivé à 18h55</i> <i>Arrivé à 18h30</i> MICHEL Stéphane	LAVENU Joëlle LEDUN Christine
GREAUME Hervé BLOND Éric		
MECHIN Jean-Michel DUJARDIN Stéphane LECARON Caroline MABIRE Aurélie LECARPENTIER Stéphane	SALLO Sabrina	
DAMBRY Frédéric	BELLENGER Laetitia BUREL Lucie	VASSE Jean-Marc
LEROY Bertrand LEFEBVRE Joël GESLAIN Fabienne	DEMEILLERS Julie CHEVALIER Romain	GESLAIN Fabienne LEFEBVRE Joël
BREANT Marie VIOLETTE Ghislaine	VIOLETTE Ghislaine	LEROY Bertrand

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 21/03/2024

Date de mise en ligne : 22/03/2024



LEGENDE

- Photovoltaïque sur friche
- Ombrière parking
- Réseau de chaleur
- Récupération de chaleur



ZONES D'ACCELERATION ENERGIES RENOUVELABLES (ZAENR) - TERRES D'EVOLUTION | TERRIS-DE-CALIX | DEXTIP | NAXOS, MICHEAU | TAY | ITRF, GERMINY, IPC

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

076-200065845-20240318-0749-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2024

Clair: 31/01/2024
 Edition numérique builder
 Date d'impression : 03/03/2024

300 m